

Vers une démarche commune pour expertiser l'état des arbres remarquables

Par Bruno Campanella (GxABT), André Toussaint (GxABT) et Martin Cléda (SPW)

Durant une année, un travail de réflexion a rassemblé des professionnels de l'arbre autour de la question des diagnostics 'sanitaires'. Le texte, dans un premier temps rédigé par une équipe associant ULg-GxABT, Arboresco et le SPW, a été largement diffusé et retravaillé lors d'une séance publique organisée le 16 avril 2012 à Gembloux. A terme, il devrait servir de base commune pour que les rapports d'expertise soient plus facilement comparables entre eux et mieux compris par les mandataires des études (privés ou publics). Nous allons évoquer ce que peut apporter cette démarche, mais aussi ses limites.

Contexte

Actuellement, en Wallonie, il n'y a pas de formation spécifique en matière de diagnostic des arbres, contrairement à ce qui se fait en France ou en Allemagne. D'ailleurs, tout le monde ne voit pas le travail de l'expert de la même manière. Pour certains, il s'agit d'identifier les maladies et d'y apporter un remède ; pour d'autres, c'est la détermination du degré de dangerosité de l'arbre qui est l'objectif premier. Pour les experts venant d'horizons différents tout comme les personnes en demande de conseils, il est nécessaire de définir un cadre commun, une méthodologie consensuelle pour la réalisation de ces expertises et leur traduction sous forme de rapport.

Néanmoins, il est indispensable, pour que cette méthodologie soit largement adoptée, qu'elle n'induisse pas de distorsion de concurrence entre experts. Le cadre devrait donc être proposé par le SPW de manière indépendante. Il a également été décidé de ne pas créer un guide qui soit contraignant d'un point de vue technique. En effet, depuis les années 1990, de nombreux appareils d'aide au diagnostic ont régulièrement été mis sur le marché (fractomètre, résistographe, tomographe, tests de traction, etc.). Il en va de même des procédures de calcul des indices de risque en matière de stabilité des arbres (méthodes SIA, QTRA, etc.). Impossible, donc, d'obliger tous les experts à suivre la même procédure technique ou d'utiliser tous les mêmes appareils. Pour ne pas devenir rapidement obsolète, le texte doit donc en rester à un niveau méthodologique.

L'effort a porté sur la définition des critères de qualité que doit rassembler un rapport d'expertise pour être valable. Quelles informations minimales doit-il contenir ? Comment l'expert doit-il décrire l'état de l'arbre et quantifier les observations ? Quelle progressivité doit-il respecter pour assurer qu'il a bien pris tous les paramètres en compte ? Comment doit-il aboutir à une conclusion et à des recommandations utiles au mandataire de l'expertise ?



Le risque zéro, ça n'existe pas !

Au préalable, il faut rappeler que l'arbre est un être vivant en évolution, formant une structure architecturée et partiellement masquée (système racinaire). Le fait qu'il ne présente aucun défaut détectable, quel que soit l'outil d'observation utilisé, n'est donc pas une garantie de l'absence de tout risque au moment de l'observation et a fortiori dans le futur. La structure d'un arbre même sain peut se rompre dans diverses circonstances non liées à l'état de l'arbre. A l'opposé, un arbre présentant certains défauts peut présenter un risque qui soit gérable de par ses propres capacités de réaction ou via une intervention humaine (taille raisonnée ou haubanage, par exemple). Le propriétaire, éclairé par l'avis de l'expert, consent dans ce cas à un niveau de risque acceptable. Dans le cas particulier des arbres remarquables, bien souvent âgés et présentant des défauts, il faut intégrer la valeur particulière de l'individu, son intérêt paysager, historique et/ou écologique, avant de prendre une décision.

Où l'expertise doit-elle être réalisée ?

La démarche doit être réalisée au pied de l'arbre et nécessite donc d'y avoir accès. Les techniques distantes et/ou globales (vues aériennes, images satellites) ne permettent que de fournir un premier tri qui identifie, dans un groupe ou un alignement, les arbres pour lesquels le diagnostic est, ensuite, réalisé. L'arbre faisant l'objet de l'expertise doit aussi être indubitablement identifié par l'un ou l'autre moyen (numéro, essence, dimensions, photos, position GPS ou sur plan).

Vers un diagnostic multiple et intégré.

Le point de départ de l'expertise est toujours une observation visuelle qui doit avoir pour but d'évaluer les points forts et faibles de la situation de l'arbre. Il est important de ne pas tenir compte que des défauts visibles car l'arbre peut réagir et compenser ceux-ci. Les observations visuelles peuvent être suffisantes pour définir les propositions d'intervention ou être éventuellement complétées par des techniques plus poussées. Le diagnostic porte au minimum sur cinq volets : environnement, développement ontogénique, vitalité, pathologies (stress biotiques et abiotiques), et stabilité. C'est en cela que le diagnostic est dit 'intégré'. Cela demande une multiplicité des compétences et il est donc parfois utile de travailler en équipe.



L'analyse de l'environnement de l'arbre inclut le relevé des cibles qui pourraient encourir des dommages en cas de sinistre (habitations, aires de parking, voiries, plaines de jeu, etc.). L'expert doit aussi évaluer les conditions de sol, la présence de réseaux et la proximité d'autres arbres ou infrastructures pouvant interférer avec le développement de la couronne ou des racines. Les informations sur le passé de l'arbre (travaux antérieurs à proximité, arbre antérieurement en groupe, tailles et élagages, etc.) seront reprises si elles sont disponibles. La bonne compréhension de l'environnement de l'arbre va souvent apporter des indices quant aux causes du problème. Si les causes ne peuvent être éliminées, il est fort probable que le problème persiste voire s'aggrave dans le futur.

Après avoir regardé son environnement, on observe l'arbre en lui-même. Cet aspect progressif du diagnostic est important pour ne pas aller trop vite en besogne, ce qui est souvent la cause de mauvaises décisions. La question suivante que l'expert doit se poser est alors de savoir à quel niveau l'arbre en est-il dans son développement (âge ontogénique) ? La manière d'intervenir sur un arbre, que ce soit par des tailles ou par des soins, est liée à ce niveau. Cette information est bien souvent plus pertinente à déterminer que l'âge historique de l'arbre. L'évaluation de la vitalité se fait ensuite sur base de signes positifs ou négatifs (mesures de croissance, qualité du feuillage, densité de la couronne, fluorescence chlorophyllienne, etc.). Les données observées ou mesurées doivent être listées et une évaluation globale doit en être déduite, qui décrit la capacité de l'arbre à réagir aux problèmes et à poursuivre son développement.



Au niveau des pathologies, chaque phénomène (foudre, symptômes dus aux sels de déneigements ou aux herbicides, etc.) ainsi que chaque organisme observé et dont l'action peut nuire à court ou moyen terme à la survie de l'arbre doit être relié à la partie de l'arbre atteinte et identifié autant que faire se peut. Il n'est, bien entendu, pas forcément utile de relever tous les organismes présents s'ils ne nuisent que peu à l'arbre ou n'induisent pas de risque. C'est l'importance de l'infestation qui traduit alors la gravité du problème. Enfin, le diagnostic mécanique des signes positifs ou négatifs conditionnant la stabilité de l'arbre comprend l'analyse visuelle (observation des fissures, déformations, etc.) ainsi que les outils complémentaires qui auraient été utilisés. Au minimum, l'expert doit vérifier l'état de la couronne, du tronc et du collet et il est important de quantifier les dimensions des parties de l'arbre qui sont menaçantes. Plus la branche qui peut tomber est de fort diamètre, par exemple, plus le risque lié à sa chute est grand.

Trop souvent, les expertises ne prennent en compte que les maladies présentes et les défauts mécaniques. Il peut en résulter que des arbres soient abattus de manière abusive. La méthodologie proposée permet d'éviter ce raccourci pour s'assurer que l'on prend la bonne décision à l'issue du diagnostic. Des possibilités existent pour réduire les risques sans pour autant en arriver à l'abattage, en fonction des circonstances.

L'expert doit enfin présenter une synthèse de l'état de l'arbre pour chacun des volets, ce qui peut se faire sur base d'une échelle de qualité (exemple tableau 1). Sur base de cette synthèse, des recommandations d'intervention doivent être formulées et un délai d'exécution proposé. Plusieurs scénarios peuvent être proposés, entraînant une réduction variable du niveau de risque. Le choix final incombe au propriétaire ou au gestionnaire de l'arbre. La recommandation peut être un complément d'analyse, mais peut également consister en un simple suivi de l'état de l'arbre si aucune intervention n'est nécessaire.

Tableau 1 - Exemple d'échelle de cotation de la qualité de chacun des volets (environnement, âge ontogénique, vitalité, phytopathologie, stabilité) et relation avec le type de recommandation et son degré d'urgence.

Niveau de qualité globale	Type de recommandation et degré d'urgence
0	Aucune intervention nécessaire
1	Un simple suivi annuel suffit
2	Une intervention correctrice est à réaliser à moyen terme
3	Une intervention de sécurisation est urgente
4	Un abattage est nécessaire car la situation est irréversible

Conclusion

Une méthodologie commune permettra au public comme aux professionnels de mieux dialoguer, en comparant des expertises à une même référence et en étant assuré de trouver un minimum d'informations pour comprendre dans quel état se trouve ou s'est trouvé un arbre. En effet, pouvoir analyser l'évolution d'un arbre au cours du temps au travers de différents rapports peut être très utile au gestionnaire pour prendre la bonne décision d'intervention.

Le fait de disposer de ce guide pourra aussi initier un processus plus complet de formation des experts qui ne serait pas uniquement dirigé vers la maîtrise d'un appareil. Dans le cas des expertises judiciaires, cela permettra également d'objectiver le travail réalisé au profit de l'expert (qui peut prouver qu'il a bien travaillé) et des différentes parties (qui peuvent comparer différents rapports plus facilement).

Cependant, le texte actuel est, par la force des choses, très réduit et limité aux principes qui ont fait l'objet d'un consensus. Au terme de cette phase de réflexion commune, il reste encore à savoir quel poids donner au texte et comment le diffuser pour qu'il puisse réellement jouer un rôle de référence ? Faut-il en faire une loi, une circulaire, ou une charte librement signée par les experts ? Actuellement, ne sont visés que les arbres remarquables au sens large (tout arbre repris sur la liste et/ou âgé de plus de trente ans et visible en milieu ouvert). Le texte pourrait avoir une portée plus large dans la version finale. Le processus de réflexion n'est donc pas encore terminé. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires sur le projet à l'adresse suivante : bruno.campanella@ulg.ac.be.



D'autre part, cette réflexion pourrait être complétée par la publication d'une fiche type d'expertise au profit des experts, mais aussi du grand public. De même, il serait bon de disposer d'un document de vulgarisation pour chacun des volets d'analyse mentionnés ci-dessus. Ils feraient état des différents outils qui existent pour collecter les données, en laissant le libre choix de celui que l'expert veut utiliser en fonction des cas rencontrés.

Remerciements

Ce projet a été financé par le SPW, DGO3, Cellule 'Arbres remarquables'. Merci également à tous ceux qui ont participé à la réflexion, notamment, François-Xavier Carlier (ALIWEN), Michel Carmiaux, Gaëtan Comes (Argousier), Bernard Delcroix (Arbre), Jean-Claude Gobeaux, Paul Gourgue (SDA), Christiane Herman, Daniel Masse, Daniel Misson, Roger Paul (GxABT), Fabrice Walrant (Hainaut Développement).

